

SOUPLESSE ET ENRICHISSEMENT DES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE

L'ESSENTIEL

- ▮ **L'assouplissement de la réforme du collège** permis par l'arrêté modificatif du 16 juin 2017 contribue à **bâtir l'École de la confiance**.
- ▮ **Cette nouvelle étape pour le collège vise en effet à donner davantage de liberté, d'autonomie et de pouvoir aux équipes pédagogiques**, au plus près des réalités locales et des besoins des élèves.
- ▮ Elle est l'occasion **d'enrichir l'offre éducative et de permettre une diversification des parcours des élèves**.
- ▮ Le cadre rigide des enseignements interdisciplinaires est assoupli, l'accompagnement personnalisé des élèves est renforcé, les classes bilangues sont rétablies, un véritable enseignement du latin et du grec est créé.

Adapter le collège aux besoins des élèves

Les nouvelles mesures mises en œuvre à la rentrée permettent aux équipes éducatives de **mieux répondre aux besoins des élèves en décidant de la meilleure répartition horaire** entre les :

- temps d'accompagnement personnalisé (AP) ;
- enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Les équipes choisissent également le mode d'organisation des EPI : leur nombre et leurs thématiques ne sont plus imposés ; ils demeurent ancrés dans les programmes et les horaires disciplinaires. Pour les équipes éducatives, ils sont donc un moment important de créativité pédagogique et pour les élèves un moyen de comprendre la richesse de l'interdisciplinarité.

Concrètement :

- les collèges qui souhaitent conserver leur organisation actuelle le pourront ;
- les collèges qui souhaitent faire évoluer, dès la rentrée 2017, l'organisation actuelle pour mettre en place des classes bilangues le pourront ;
- les collèges qui souhaitent faire évoluer l'organisation de leurs enseignements à la rentrée 2018, ou aux suivantes, le pourront.

Enrichir les enseignements

Entre 2014 et 2016, il y a eu :

- la fermeture de 30 % des classes bilangues ;
- la diminution de 30 000 élèves bénéficiant d'une LV2 dès la 6^e ;
- la diminution de 20 000 élèves bénéficiant de l'enseignement des langues anciennes.

Afin de s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde et de valoriser les racines culturelles de l'Europe, les établissements peuvent proposer aux élèves davantage d'enseignements facultatifs et affirmer ainsi l'identité spécifique de leur projet éducatif.

Les classes bilangues sont réouvertes pour permettre l'apprentissage de deux langues dès la classe de 6^e.

Dès la 5^e, un nouvel enseignement de langue et culture européennes est créé, permettant de renforcer l'apprentissage des langues vivantes, jusqu'à deux heures à chaque niveau.

- En septembre 2017, 13 % des collèges envisagent d'ores et déjà l'ouverture de cet enseignement.

À partir de la 5^e, les élèves pourront désormais suivre jusqu'à deux heures de langue et culture régionales.

À partir de la 5^e, un véritable enseignement du latin et du grec est créé (jusqu'à 1 heure en 5^e, jusqu'à 3 heures en 4^e et en 3^e).

- 18 % des collèges prévoient déjà d'augmenter le volume horaire de leur enseignement de latin-grec dès l'année 2017-2018 ;
- une mission de réflexion est confiée à Pascal Charvet, IGEN honoraire, pour identifier les voies et les leviers afin de développer l'enseignement des langues anciennes en France.

Le début de l'apprentissage d'une seconde langue dès la 5^e pour tous les élèves est maintenu.

L'enrichissement des enseignements de langues permet de diversifier les parcours des élèves, mais aussi de conforter l'attractivité des établissements, qui choisissent de faire des langues un marqueur de leur projet.

Construire l'avenir des élèves

Cette souplesse nouvelle et cette diversification des enseignements permettent aux élèves de mieux préparer leurs projets de poursuite d'études.

Cette projection vers le futur des élèves nécessite :

- un accompagnement pédagogique continu et personnalisé des élèves ;
- l'association étroite des familles à la construction des choix des élèves ;
- l'information sur les perspectives données par chaque filière ou métiers, les métiers de demain et les moyens de les exercer en valorisant particulièrement les formations professionnelles par la voie scolaire ou de l'apprentissage ;
- un aperçu concret du monde professionnel par des stages ou des rencontres.

La procédure d'affectation au lycée via l'application **Affelnet**, sera améliorée afin de rendre la procédure plus lisible. ■

Tous engagés pour l'orientation des élèves

